

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	16 327 081,777	20 945 277,561
Actions et valeurs assimilées		994 123,228	974 386,676
Obligations et valeurs assimilées		15 332 958,549	19 970 890,885
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		195 369,224	1 533 385,025
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	4.3	195 369,224	1 533 385,025
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		4 479,937	1 851,966
Autres débiteurs		4 479,937	1 851,966
TOTAL ACTIF		16 526 930,938	22 480 514,552
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	26 632,331	36 448,332
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	21 454,080	12 360,893
TOTAL PASSIF		48 086,411	48 809,225
ACTIF NET		16 478 844,527	22 431 705,327
CP1- CAPITAL	4.7	15 904 334,173	21 591 732,483
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	574 510,354	839 972,844
Sommes distribuables des exercices antérieurs		87,803	42,571
Sommes distribuables de l'exercice		574 422,551	839 930,273
ACTIF NET		16 478 844,527	22 431 705,327
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		16 526 930,938	22 480 514,552

ETAT DE RESULTAT
DU 01-01-2016 AU 31-12-2016

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	842 868,231	1 156 357,594
Dividendes		17 788,176	43 399,623
Revenus des obligations et valeurs assimilées		825 080,055	1 112 957,971
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	32 694,912	79 125,477
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		875 563,143	1 235 483,071
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-112 666,830	-150 764,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		762 896,313	1 084 718,330
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-45 100,946	-43 553,713
RESULTAT D'EXPLOITATION		717 795,367	1 041 164,617
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-143 372,816	-201 234,344
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		574 422,551	839 930,273
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		143 372,816	201 234,344
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 581,047	22 677,375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-12 371,662	-13 124,311
Frais de négociation de titres		-1 214,675	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		715 790,077	1 050 717,681

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01-01-2016 AU 31-12-2016

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	715 790,077	1 050 717,681
Résultat d'exploitation	717 795,367	1 041 164,617
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 581,047	22 677,375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-12 371,662	-13 124,311
Frais de négociation de titres	-1 214,675	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-828 960,696	-967 971,225
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 839 690,181	-8 644 855,323
SOUSCRIPTIONS	15 878 619,522	25 958 194,211
- Capital	15 303 698,518	25 157 287,295
- Régularisation des sommes non distribuables	4 580,133	5 416,117
- Régularisation des sommes distribuables	570 340,871	795 490,799
RACHATS	-21 718 309,703	-34 603 049,534
- Capital	-20 990 215,094	-33 422 871,335
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 456,577	-7 998,596
- Régularisation des sommes distribuables	-724 638,032	-1 172 179,603
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 952 860,800	-8 562 108,867
AN4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	22 431 705,327	30 993 814,194
En fin de l'exercice	16 478 844,527	22 431 705,327
AN5- NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	214 030	295 990
En fin de l'exercice	157 662	214 030
VALEUR LIQUIDATIVE	104,520	104,806
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,47%	3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative au 31 Décembre 2016.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 16 327 081,777 dinars contre 20 945 277,561 dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	266 550,000	269 510,000	1,64
AB SUB 2009/B TV	5 000	266 550,000	269 322,000	1,63
AIL 2012-1 TF 6 5 ans	15 000	300 000,000	309 108,000	1,88
AMEN BANK 2006 TV	5 000	50 000,000	51 940,000	0,32
AMEN BANK SUB 2010 TV	20 000	1 199 600,000	1 216 096,000	7,38
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	866 600,000	891 928,000	5,41
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	512 000,000	527 500,800	3,20
ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	3 000	60 000,000	62 786,400	0,38
BNA SUB 2009	20 000	1 066 200,000	1 100 152,000	6,68
BTE 2009 5.25%	10 000	300 000,000	303 728,000	1,84
BTE 2010 CAT A TV	7 000	280 000,000	283 220,000	1,72
BTE 2011 09022032 6,25	10 000	800 000,000	835 736,000	5,07
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	150 000,000	155 950,000	0,95
BTK 2012-1 TF 6.3 2019 7ANS	35 000	1 500 100,000	1 509 844,000	9,16
CHO 2009 TMM+1	6 000	225 000,000	226 113,600	1,37
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	80 000,000	82 915,200	0,50
HL 2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10 000	200 000,000	202 808,000	1,23
HL 2012/1 28092017 6.75 250MD	2 500	50 000,000	50 702,000	0,31
HL 2013/1 TF	10 000	400 000,000	413 856,000	2,51
HL 2014-1 A TF 7.65	5 000	300 000,000	303 168,000	1,84
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	60 000,000	61 768,800	0,37
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	599 800,000	619 584,000	3,76
STB SUB 2011 A 6.1 27012019	5 000	214 280,000	223 996,000	1,36
SUB AMEN BANK 2012	10 000	600 000,000	607 736,000	3,69
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 333 380,000	1 350 571,713	8,20
TL2012-1 A TF 6.5 29052017	10 000	200 000,000	205 848,000	1,25
TL 2011-3 5.85 29012017	10 000	200 000,000	208 640,000	1,27
UIB 2009/1	5 000	266 561,462	271 961,462	1,65
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	428 400,000	446 904,000	2,71
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	132 000,000	133 428,240	0,81
Total	281 523	12 907 021,462	13 196 822,215	80,08

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE SICAV ENTREPRISE	300	300 000,000	464 037,600	2,82
	5 042	517 868,191	530 085,628	3,22
Total	5 342	817 868,191	994 123,228	6,03

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 026 243,500	1 056 569,914	6,41
BTA 6.9% MAI 2022	1 000	1 072 685,000	1 079 566,420	6,55
Total	2 000	2 098 928,500	2 136 136,334	12,96

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2016 au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		590	606 608,500
ACHAT 590 BTA 5,5% MARS 2019	15/11/2016	590	606 608,500
TOTAL		590	606 608,500

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2016 au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession / remboursement	Plus ou moins-values
-Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
-Obligations des sociétés :		4 499 785,162	4 495 585,162	-4 200,000
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011-6	13/01/2016	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2016	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2016	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2016	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2016	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3	09/02/2016	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2016	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2016	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2016	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2016	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2016	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 MEUBLATEX IND 2010	26/04/2016	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 AIL 2012-1	15/05/2016	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1	17/05/2016	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009	20/05/2016	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D	25/05/2016	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2012-1	29/05/2016	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2016	33 350,162	33 350,162	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATL SUB 2008-1 TF	22/08/2016	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 MEUBLATEX 2008 TR F	28/08/2016	20 000,000	20 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 20000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2016	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2016	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2016	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2016	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2016	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 TF	28/09/2016	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 TF	28/09/2016	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2016	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2016	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2016	66 000,000	66 000,000	0,000
VENTE 5 000 ATL SUB 2008-1 TF	21/10/2016	200 000,000	199 500,000	-500,000
VENTE 5 000 ATL SUB 2008-1 TF	26/10/2016	200 000,000	199 500,000	-500,000
VENTE 4000 SUB TL 2013-2 B	28/10/2016	400 000,000	396 800,000	-3 200,000
REMBOURSEMENT 5 000 HL 2014-1 TF 7,65	30/10/2016	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 TF 6,3 2019 7 ans	15/11/2016	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2016	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier		613 600,000	605 428,500	-8 171,500
VENTE 590 BTA 5,5% MARS 2019	07/10/2016	613 600,000	605 428,500	-8 171,500
TOTAL		5 113 385,162	5 101 013,662	-12 371,500

4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 842 868,231 dinars pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes		
- Titres OPCVM	17 788,176	43 399,623
Revenus des obligations		
- Intérêts	728 381,924	1 017 364,928
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	96 698,131	95 593,043
TOTAL	842 868,231	1 156 357,594

4.3 Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2016 à 195 369,224 Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	191 954,729	1,16
Intérêts courus sur compte bancaire	3 414,495	0,02
Placements à terme	0,000	0,00
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	195 369,224	1,19

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, s'élèvent à 32 694,912 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du compte de dépôt	24 269,918	24 543,884
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	23 621,396
Revenus des Certificats de Dépôt	8 424,994	30 960,197
TOTAL	32 694,912	79 125,477

4.5 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2016 à 48 086,411 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs Créditeurs	26 632,331	36 448,332
Gestionnaire	23 119,151	32 906,088
Dépositaire	3 513,180	3 542,244
Autres Créditeurs Divers	21 454,080	12 360,893
Commissaire aux comptes	13 440,558	8960,516
Etat Impôts et Taxes	151,701	164,065
Conseil du Marché Financier	1 465,400	1930,890
Publications diverses	4 753,054	0,000
Dividendes à payer	1 643,367	1305,422
TOTAL	48 086,411	48 809,225

4.6 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Charges de gestion des placements	112 666,830	150 764,741
Commissions de gestion	109 155,894	147 234,019
Commissions de dépôt	3 510,936	3 530,722
Autres Charges	45 100,946	43 553,713
Honoraires du commissaire aux comptes	13 440,042	11 076,546
Redevances CMF sur les OPCVM	20 556,360	27 727,207
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	2 279,184	2 517,718
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	8 744,333	2 166,136
Frais Bancaires	16,071	66,106
Autres Charges	64,956	0,000
TOTAL	157 767,776	194 318,454

4.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015	
Montant	21 591 732,483
Nombre de titres	214 030
Nombre d'actionnaires	627
Souscriptions réalisées	
Montant	15 308 278,651
Régularisation des sommes non distribuables	15 303 698,518
Nombre de titres émis	4 580,133
Nombre d'actionnaires nouveaux	151 699
	154
Rachats effectués	
Montant	-20 993 671,671
Régularisation des sommes non distribuables	-20 990 215,094
Nombre de titres rachetés	-3 456,577
Nombre d'actionnaires sortants	-208 067
	-171
Capital au 31/12/2016	
Montant	15 904 334,173
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	15 905 215,907
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-12 371,662
Frais de négociation de titres	11 581,047
Régularisation des sommes non distribuables	-1 214,675
Nombre de titres	1 123,556
Nombre d'actionnaires	157 662
	610

4.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Résultats distribuables de l'exercice	717 795,367	1 041 164,617
Régularisations de l'exercice	-143 372,816	-201 234,344
Sommes distribuables de l'exercice	574 422,551	839 930,273
Sommes distribuables des exercices antérieurs	87,803	42,571
Sommes distribuables	574 510,354	839 972,844

5. Autres informations :

5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,553	5,772	5,571	4,599	4,267
Charges de gestion des placements	-0,715	-0,704	-0,686	-0,574	-0,578
REVENU NET DES PLACEMENTS	4,839	5,068	4,885	4,025	3,688
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,286	-0,203	-0,194	-0,142	-0,146
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,553	4,865	4,691	3,883	3,543
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,909	-0,940	-0,828	-0,081	-0,107
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,643	3,924	3,863	3,802	3,436
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,909	0,940	0,828	0,081	0,107
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,073	0,106	0,079	0,013	-0,017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,078	-0,061	0,000	0,000	0,201
Frais de négociation de titres	-0,008	0,000	0,000	-0,024	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,013	0,045	0,079	-0,010	0,184
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,540	4,909	4,770	3,873	3,726
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,013	0,045	0,079	-0,010	0,184
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	-0,012	-0,015	0,005	-0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,006	0,033	0,064	-0,006	0,171
Distribution de dividendes	3,924	3,863	3,802	3,435	3,625
VL	104,520	104,806	104,712	104,588	104,227
Ratios de Gestion des Placements					
	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,550%	0,544%	0,540%	0,539%	0,539%
Autres Charges / Actif net moyen	0,220%	0,157%	0,153%	0,133%	0,136%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	2,802%	3,029%	3,045%	3,564%	3,202%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=366 jours

5.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3 Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2016 sont de 13 440 dinars TTC.

5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.6 Etat Impôts et Taxes :

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.8 Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" arrêtés au 31 décembre 2016.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 98,791% de l'actif total au 31 Décembre 2016 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 1,182 % de l'actif total au 31 Décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 6,033% de l'actif net au 31 Décembre 2016, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », représentent 22,782% de l'actif total au 31 Décembre 2016, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 décembre 2016.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2016

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2016s'élèvent à 109 156 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2016s'élèvent à 3 511 Dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI